



**LyKaSanté**

## CONVENTION de PARTENARIAT

Entre :

L'association **Première Urgence-Aide Médicale Internationale**, ci-après dénommée PU-AMI, représentée par Frédéric PASCAL, Responsable Géographique Asie,

Et

L'association **LyKaSanté**, représentée par Dominique MARCEL-CHATELAIN, présidente de l'association

Les deux parties conviennent :

### **Art.1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet la publication d'un ouvrage de Bactériologie Médicale en Dari en Afghanistan.

### **Art.2 : Durée**

La présente convention prend effet à la date de la dernière signature et se termine à la fin de la distribution des ouvrages dans les lieux cités ci-après art.6.

### **Art.3 : Obligation des parties**

- PU-AMI est en charge du design et de l'organisation de l'impression de 250 ouvrages. La sélection de l'imprimerie suivra les procédures internes de PU-AMI.
- PU-AMI est en charge de la distribution de l'ouvrage à Kaboul.
- LyKaSanté fournit le budget nécessaire pour le design et l'impression de l'ouvrage soit 2500 Euros.

### **Art.4 : Modalités de Règlement**

2500 Euros seront versés au siège de PU-AMI en France.

Le versement de LyKaSanté à PU-AMI se fera sur le compte suivant :

Code banque   Code Agence   Numéro de compte   Clé RIB   Domiciliation

30076 02352 12115700200 45 AG INSTITUTIONNELS

IBAN : FR76 3007 6023 5212 1157 0020 045

BIC : NORDFRPP

Adresse :

PU AMI

9 B RUE GEORGES

92250 LA GARENNE COLOMBES

**Art.5 : Logo**

Le logo de PU-AMI devra figurer sur l'ouvrage au même titre que les logos des autres partenaires du lancement de l'ouvrage. Le nouveau logo de PU-AMI devra être utilisé à cette occasion.

**Art.6 : Lieux de distribution**

La distribution des ouvrages par PU-AMI se fera dans la faculté de pharmacie de Kaboul, les hôpitaux de Kaboul et autres centres de soins de Kaboul. LyKaSanté et le Professeur NAÏMI, auteur Afghan de l'ouvrage, décident et organisent ensuite une distribution éventuellement plus précise auprès des étudiants et travailleurs de santé concernés.

**Art.7 : Protection de la Propriété Intellectuelle**

En application des traités et accords internationaux comportant des dispositions relatives à la protection des droits d'auteurs, PU-AMI et LyKaSanté ne peuvent modifier intégralement ou partiellement le contenu du livre Bactériologie Médicale sans l'autorisation préalable du Professeur NAÏMI.

Le second auteur de l'ouvrage, le Professeur FRENEY, pour sa part, cède intégralement ses droits d'auteur à LyKaSanté.

**Art.8 : Réédition de l'ouvrage**

Au cas où une réédition de l'ouvrage est décidée, un amendement à cette convention sera signé par les deux parties.

**Art.9 : Arrêt de la convention**

La convention peut se terminer prématurément en cas de force majeure (guerre, catastrophe naturelle...) empêchant l'impression ou la distribution de l'ouvrage par PU-AMI.

Chaque partie se réserve le droit d'arrêter la Convention prématurément si elle constate un manquement à ladite Convention.

Dans tous les cas, une notification écrite sera faite à l'autre partie.

Fait à Paris France, en deux exemplaires.

Pour PU-AMI

Date : 26 mars 2012

Signature : Frédéric PASCAL



Pour LyKaSanté

Date : 13 Mars 2012

Signature : D. Marcel Chatelain

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Marcel Chatelain".